



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 16 décembre 2021 -

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 031-213105471-20211216-DEL_2021_055-DE

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Seysses dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : 29

Membres présents : 22

Procurations : 7

Membres absents : /

**Pour : 22
Abstentions : 7**

NB : Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND et Cynthia GONZALEZ ont participé aux débats mais ont quitté la séance avant le vote. Les conseillers municipaux présents au moment de la mise en discussion d'un point de l'ordre du jour sont intégrés dans le calcul du quorum, et leur départ de la séance avant le vote doit être considéré comme une abstention.

Ainsi, 22 membres présents ou représentés ont explicitement pris part au vote, et 7 membres présents ou représentés sont considérés s'être abstenus.

Date de convocation : 9 décembre 2021

Compte-rendu affiché le 22 décembre 2021

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Xavier BERLUTEAU, Magali GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Ana ROLDAN, Raphaël RIGACCI, Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN, Olivier CHAPRON, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Sébastien CHAUDERON, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Cynthia GONZALEZ.

Absents avec procurations : Malika BENSOUICI à Marie-Ange KOFFEL, Françoise BARRERE à Ana ROLDAN, Pascal NGUYEN à Jérôme BOUTELOUP, Isabelle SIMONETTO à Ana ROLDAN, Olivier TIQUET à Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT à Gilles DURET, Françoise MALEPLATE à Vicky VALLIER.

Absents : /

Secrétaire : Raphaël RIGACCI

N° DEL/2021-055

OBJET :

**URBANISME ET
FONCIER**

**Acquisition d'un domaine
agricole pour la création
d'un Agriparc (Ferme du
Moulas)**

Rapporteur :

Xavier BERLUTEAU,
Maire-Adjoint.

Dans le cadre du projet AGRIPARC, la commune a candidaté auprès de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) pour acquérir le domaine de la ferme du Moulas, conformément à la délibération n° 2021-030 du 17 mai 2021.

Cette acquisition permettra la création d'un Agriparc, qui est un espace mélangeant les usages, avec un espace public accessible, des espaces de production agricole, des logements et un socle naturel préservé.

Vu l'article L1311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et l'arrêté du 05 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes qui prévoient la consultation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (service des Domaines) lorsque le montant est supérieur à 180 000 €.

Considérant que le service des Domaines a été saisi le 5 octobre et n'a pas donné de réponse dans le délai imparti d'1 mois, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Considérant en outre que le service des Domaines a déjà donné son avis sur le dossier en étant consulté par la SAFER, et que cette dernière a fixé à son évaluation sur la base de cet avis.

Vu les courriers du Comité Opérationnel de la SAFER notifiés le 29 septembre 2021 nous indiquant donner un avis favorable à notre candidature.

N° DEL/2021-055

Considérant que la présente cession est faite au titre de l'article L.141-1 du Code rural et de la pêche maritime au motif d'une rétrocession d'un bien rural, nécessite l'acceptation de cahiers des charges spécifiques SAFER pour une durée de 30 ans, prévoyant notamment l'engagement de location par bail à long terme ou bail rural à des exploitants agricoles, l'installation d'agriculteurs à titre principal, et la mise en place d'un comité de suivi constitué a minima de la SAFER, de la chambre d'agriculture, de la Mairie, et de l'Etat (voir le contenu dans les promesses d'achat annexées à la délibération).

Il convient donc désormais que le Conseil Municipal se prononce sur l'acquisition des parcelles suivantes (plan annexé à la délibération) :

→ pour la propriété indivision DASSIEU (Jean et Solange) :

Surface totale de 3 ha 08 a 85 ca (30 885 m²), à un prix de 400 000 € + 48 000 € pour les prestations SAFER (non compris les frais et honoraires de notaire, de géomètre, et autres indemnités diverses éventuelles), détaillée par parcelle comme suit :

Lieu-dit	Section	N° de parcelle	Surface	Zone PLU
Moulas	AX	0019	46 a 27 ca	A
Moulas	AX	0083	22 a 26 ca	A
Moulas	AX	0113	2 ha 01 a 32 ca	A
Moulas	AX	0113	30 a 00 ca	A
Moulas	AX	0114	9 a 00 ca	A

Ces parcelles comprennent des bâtiments : une habitation de 175 m² avec combles aménageables de 150 m², un pigeonnier de 20 m², un hangar de stockage de 200 m² (anciennes stabulations), et d'autres dépendances d'une surface totale de 240 m².

→ pour la propriété Groupement Foncier Agricole (GFA) de Moulas :

Surface totale de 32 ha 42 a et 58 ca (324 258 m²), à un prix de 357 700 € + 42 924 € de frais SAFER (non compris les frais et honoraires de notaire, de géomètre, et autres indemnités diverses éventuelles), détaillée par parcelle comme suit :

Lieu-dit	Section	N° de parcelle	Surface	Zone PLU
PARRAT	AK	0029	49 A 39 ca	A
ENGLAUDE	AX	0008	1 ha 54 a 71 ca	A
ENGLAUDE	AX	0010	27 a 57 ca	A
MOULAS	AX	0013	3 ha 64 a 82 ca	A
MOULAS	AX	0014	21 a 12 ca	A
MOULAS	AX	0015	96 a 37 ca	A
MOULAS	AX	0017	59 a 42 ca	A
MOULAS	AX	0020	64 a 35 ca	A
MOULAS	AX	0022	27 a 84 ca	A
ENGLAUDE	AX	0023	96 a 50 ca	A
ENGLAUDE	AX	0024	1 ha 15 a 55 ca	A
TUCOLE	AX	0074	1 ha 61 a 58 ca	A
MOULAS	AX	0075	1 ha 44 a 01 ca	A

N° DEL/2021-055	Lieu-dit	Section	N° de parcelle	Surface	Zone PLU
		MOULAS	AX	0078	1 ha 18 a 11 ca
	MOULAS	AX	0078	20 a 00 ca	A
	MOULAS	AX	0079	2 ha 65 a 99 ca	A
	MOULAS	AX	0081	1 ha 71 a 34 ca	A
	MOULAS	AX	0084	58 a 01 ca	A
	MOULAS	AX	0101	51a 73 ca	A
	BOIS D'ENGLAUDE	C	0062	3 ha 12 a 26 ca	A
	BOIS D'ENGLAUDE	C	0075	14 a 42 ca	A
	BOIS D'ENGLAUDE	C	0076	27 a 60 ca	A
	BOIS D'ENGLAUDE	C	0077	29 a 02 ca	A
	BOIS D'ENGLAUDE	C	0078	76 a 28 ca	A
	BOIS D'ENGLAUDE	C	0079	56 a 76 ca	A
	BOIS D'ENGLAUDE	C	0080	1 ha 17 a 27 ca	A
	BOIS D'ENGLAUDE	C	0081	1 ha 72 a 32 ca	A
	BOIS D'ENGLAUDE	C	0083	42 a 48 ca	A
	BOIS D'ENGLAUDE	C	0084	32 a 55 ca	A
	BOIS D'ENGLAUDE	C	0090	21 a 57 ca	A
	BOIS D'ENGLAUDE	C	0092	75 a 65 ca	A
	BOIS D'ENGLAUDE	C	0095	35a 70 ca	A
	BOIS D'ENGLAUDE	C	0096	12 a 60 ca	A
	BOIS D'ENGLAUDE	C	0097	17 a 86 ca	A
	BOIS D'ENGLAUDE	C	0099	15 a 55 ca	A
	BOIS DE MERIC	C	0127	67 a 68 ca	A
	CARRERASSES	C	0139	27 a 64 ca	A
	BOIS D'ENGLAUDE	C	0713	18 a 97 ca	A


Ces parcelles comprennent des bâtiments : un bâtiment d'exploitation de 330 m² (étable, laiterie, hangar de stockage) et un ancien lavoir de 20 m² avec puits.

L'évaluation foncière détaillée réalisée par la SAFER est donc d'un total de 848 624 € (y compris les frais SAFER, mais non compris les frais et honoraires de notaire, de géomètre, et autres indemnités diverses éventuelles), pour une superficie totale de 35 ha 51 a et 143 a (355 143 m²).

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'acquérir** les biens indiqués ci-dessus au prix de 848 624 € pour une surface de 355 143 m²,
- **D'accepter** les conditions demandées par la SAFER dans un cahier des charges d'une durée de 30 ans indiquées ci-dessus, et de valider les conditions particulières et générales contenues dans les documents de promesses d'achats annexés à la délibération,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer les actes subséquents d'exécution de cette délibération, et en particulier à signer tout document pour l'achat susvisé, dont l'acte authentique passé devant le notaire,
- **D'indiquer** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

N° DEL/2021-055

N° DEL/2021-055	Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme.  <p>Le Maire Jérôme BOUTELOUP</p>
------------------------	--